

TITRE A FINALITE DE MONITEUR D'ATELIER EN MILIEU PROTEGE (T.M.A.)

Titre de niveau IV

2025 - 2026

SOMMAIRE

LA PROFESSION DE MONITEUR D'ATELIER	3
LA FORMATION DE MONITEUR D'ATELIER	3
PUBLICS CONCERNES	7
FINANCEMENT ET LIEU DE LA FORMATION.....	7
L'ADMISSION EN FORMATION.....	8
LA PROCEDURE D'INSCRIPTION	10
FICHE D'INSCRIPTION	12
ATTESTATION EMPLOYEUR	13
ATTESTATION DE VALIDATION DU PROJET PROFESSIONNEL	14
AUTORISATION DE MISE EN LIGNE DES RESULTATS DE SELECTION.....	15

LA PROFESSION DE MONITEUR D'ATELIER

Le moniteur d'atelier est un professionnel du travail social qui organise une activité de production et accompagne dans sa réalisation des personnes en situation de handicap ou en difficultés sociales, afin de favoriser leur adaptation/réadaptation ou insertion professionnelle. Il peut coordonner l'activité d'une équipe.

Autrement dit la mission du moniteur d'atelier est d'assurer la production de biens et de services comme support à l'accompagnement, au développement, à l'accès à l'autonomie, à l'épanouissement de la personne handicapée et/ou à son insertion dans le monde ordinaire.

Ses socles de compétences sont donc celles relatives à l'accompagnement, la production et la professionnalisation des personnes en situation de vulnérabilité. L'activité de cet emploi s'exerce au sein d'établissements spécialisés (établissement et service d'aide par le travail et entreprise adaptée...).

L'activité varie selon le type de structure, le public et le domaine technique d'intervention (menuiserie, entretien d'espaces verts, restauration, ...).

LA FORMATION DE MONITEUR D'ATELIER

La formation de moniteur d'atelier en milieu de travail protégé, de niveau IV, est portée conjointement par l'IFRTS de Corse et l'IRTS Paca et Corse, sur l'ensemble du territoire des Bouches du Rhône ; elle est sous la responsabilité de la CPNE-FP.

La formation s'articule autour de 3 blocs de compétences :

- Accompagner les personnes en situation de handicap dans les activités de production et dans les apprentissages en milieu de travail protégé
- Organiser, conduire la production de biens ou de services et animer une équipe en situation de production en milieu de travail protégé
- Soutenir le développement des compétences professionnelles des personnes. Favoriser leur reconnaissance et l'accès à la certification professionnelle en Milieu de travail protégé

Le moniteur d'atelier doit en permanence assurer un équilibre entre les trois composantes de son activité (accompagnement, production, professionnalisation), en trouvant une articulation entre les aléas du quotidien, les besoins des travailleurs handicapés, la commande sociale et les contraintes du marché.

✖ Le cadre réglementaire

Référence de la certification visée :

- Le Titre Moniteur d'Atelier (TMA) en milieu de travail protégé est reconnu au niveau IV.
- RNCP 39099- Date d'enregistrement et échéance : 31-05-2024 > 31-05-2028

Référentiels utilisés :

Institut Régional du Travail Social PACA et Corse

- Référentiel de compétence du CPNE-FP du 18 janvier 2024
- Extrait Référentiel de Certification

✧ Objectifs et attendus de la formation

La formation visant le métier de moniteur d'atelier doit permettre au titulaire une appréhension globale de sa mission. Celle-ci consiste à assurer la production de biens ou de services comme support à l'accompagnement des personnes vulnérables.

Le référentiel de compétences est organisé en 3 blocs de compétences

Bloc 1 : Accompagner les personnes en situation de handicap dans les activités de production et dans les apprentissages en milieu de travail protégé

- Instaurer et entretenir une relation avec les personnes accompagnées, sous différentes modalités, moments ou espaces, qui tiennent compte de leur capacité physique, psychique et/ou cognitive et des enjeux d'autodétermination et de pouvoir d'agir.
- Mettre en œuvre et adapter un accompagnement quotidien bienveillant de la personne en situation de handicap dans les différents contextes de travail et dans les différentes étapes de la vie professionnelle (Intégration, stage, évolution du temps de travail, préparation à la retraite...) pour favoriser son bien-être, et son épanouissement par la mobilisation de son autonomie, et en référence à son projet professionnel.
- Communiquer et coopérer avec l'équipe pluriprofessionnelle de l'établissement, et ponctuellement avec les acteurs externes à l'établissement, sous une forme adaptée aux types d'informations, au degré d'urgence et de réactivité nécessaire, aux interlocuteurs, selon la réglementation et les procédures en vigueur dans l'établissement, afin d'élaborer et de mettre en œuvre le projet professionnel par un accompagnement adapté et inclusif.
- Analyser et ajuster sa pratique professionnelle, en s'appuyant sur les recommandations de bonnes pratiques professionnelles, les règles en vigueur au sein de l'établissement et les démarches d'amélioration de la qualité et compte tenu de l'évaluation des parcours des personnes accompagnées et de leur expression.

Bloc2 : Animer, organiser et gérer la production ou les prestations de service d'une équipe dans la structure et hors les murs.

- Organiser la production des biens et services en tenant compte des capacités, compétences, besoins et expressions des personnes, de la commande des clients, des engagements économiques et écoresponsables de l'établissement, dans une logique inclusive.
- Gérer le déroulement de la production de biens et services selon les engagements et les contraintes de l'établissement en tenant compte du projet des personnes et de leur besoin et expression.
- Garantir la sécurité des personnes et des biens dans son domaine de responsabilité en associant les personnes dans l'application des normes d'hygiène et de sécurité dans l'atelier ou en dehors de l'établissement, en tenant compte du DUERP (Document Unique d'Evaluation des risques professionnels) élaboré dans son établissement.

- Intervenir avec l'équipe pluriprofessionnelle auprès des entreprises qui accueillent des personnes en période de mise en situation professionnelle, en mise à disposition, en stage, pour appuyer l'organisation inclusive d'une production, en adaptant sa posture, ses conseils, sa communication au contexte de l'entreprise accueillante et au statut de la personne.

Bloc 3 :Gérer, développer les compétences individuelles et participer à leur évaluation

- Evaluer les besoins en développement des compétences professionnelles des personnes afin de favoriser la réalisation de leur projet et alimenter le plan de développement des compétences de l'établissement, en articulation avec l'équipe pluriprofessionnelle et/ou les partenaires, avec pour perspective, l'inclusion en milieu ordinaire
- Identifier et construire des séquences d'apprentissage à partir de l'analyse des situations de travail réalisée au sein de l'établissement et en dehors, en collaboration avec les encadrants concernés, afin de proposer aux personnes accompagnées des parcours répondant à leurs besoins en développement des compétences et à leur projet professionnel, ainsi qu'à la réalisation des activités.
- Mettre en œuvre des séquences d'apprentissage dans l'atelier, dans l'établissement ou en dehors en fonction du projet de développement des compétences élaboré avec la personne, mobilisant une progression, des méthodes et supports pédagogiques adaptés, en lien avec l'équipe pluriprofessionnelle et ajuster le parcours en fonction des évaluations réalisées.
- Contribuer à la valorisation des compétences développées par la personne, à leur reconnaissance, et chaque fois que possible à leur certification, dans une perspective inclusive.

✕ Planification

La formation de Moniteur d'atelier en milieu de travail protégé est une formation dont la durée totale est de 12 à 15 mois, **pour un parcours de formation complet, de 441 heures, soit 63 jours de formation de 7 heures, articulées avec 980 heures de stage long d'alternance, et 105 heures de stage court.**

	Durée en centre	Durée en entreprise
BLOC 1	161 h	350h soit 10 semaines à temps plein
BLOC 2	133 h	315 h soit 9 semaines à temps plein
BLOC 3	133h	315 h soit 9 semaines à temps plein
Certification	<i>14h sur la totalité de la formation</i>	<i>Stage court 105 H</i>
DUREE TOTALE	441h	980H de stage long + 105H de stage court

Une amplitude minimale de 12 mois est requise.

- **Pour les parcours partiels**, correspondant aux candidats à la certification par bloc de compétences, les durées sont précisées dans le tableau ci-dessous pour les durées en centre de formation et en stage

Institut Régional du Travail Social PACA et Corse

	Durée en centre		Durée en entreprise	
BLOC 1	161 h		350h soit 10 semaines à temps plein	
BLOC 2	133 h		315 h soit 9 semaines à temps plein	
BLOC 3	133h		315 h soit 9 semaines à temps plein	
Certification	+ 7h par bloc		Stage court de 105 H optionnel en fonction du parcours du candidat	
DUREE TOTALE	B1	168h	350h	+ 0h ou 105h
	B2	140h	315h	
	B3	140h	315h	

✧ Stage

La formation préparant au TMA (Titre de Moniteur d'Atelier) s'appuie sur une dynamique d'alternance forte, prenant appui sur la pratique professionnelle développée par les stagiaires et les compétences repérées en situation.

Dans ce cadre, un stage hors terrain employeur (ou hors stage long pour les demandeurs d'emploi) a pour objectif le développement des compétences (acquises ou à acquérir), un questionnement et une réflexion visant à enrichir les pratiques, mettre en perspective l'activité développée.

Il s'appuie sur un projet de stage et couvre un ou plusieurs blocs de compétences, en fonction du parcours de formation et du projet de professionnalisation du stagiaire.

Il se déroule au milieu de la formation (après le regroupement n°6) dans un Etablissement et Service d'Aide par le Travail, ou une Entreprise Adaptée différent de celui dans lequel le stagiaire est en alternance. **D'une durée de 105 heures (3 semaines)**, il est réalisé sur un même lieu de stage, prioritairement en continu.

Pour les demandeurs d'emploi ou salariés en reconversion professionnelle, un stage long est corrélé à la formation d'une durée de **1085 heures (soit 31 semaines)** en ESAT ou Entreprise Adaptée.

✧ Dispenses et allègements

Les candidats ayant un diplôme de niveau IV (Bac) ou supérieur, ou un diplôme du secteur social (ex. DEAES, DEAMP) peuvent être dispensés des tests écrits. Cependant, ils devront passer l'entretien de motivation pour être admis.

Les demandes d'allègements et de parcours partiels doivent être adressées à l'IRTS Paca au moment de l'inscription en formation. Elles seront examinées en commission pédagogiques en amont de l'entrée en formation.

✧ Taux de réussite et d'insertion:

A l'issue du parcours de formation, nous pouvons observer un bon taux de réussite et une insertion professionnelle optimale :

Institut Régional du Travail Social PACA et Corse

	2024
TAUX DE REUSSITE AU DIPLOME	90%
TAUX D'INSERTION	100%

PUBLICS CONCERNES

Les publics cibles du dispositif sont :

- Les salariés en ESAT et EA qui accompagnent les personnes en situation de handicap dans les activités de production et dans les apprentissages,
- Les demandeurs d'emploi ou les personnes en projet de reconversion professionnelle qui souhaitent accéder au métier de moniteur d'atelier en milieu de travail protégé, dans le cadre des dispositifs prévus à cet effet.

Toutes les personnes, quel que soit leur statut, devront être en situation d'accompagnement de personnes en situation de handicap dans les activités de production et dans les apprentissages dans un ESAT ou une EA pendant la durée de la formation.

Pour accéder à la formation (parcours complet ou partiel), les personnes qui ne disposent pas d'une expérience professionnelle d'au moins 70 heures dans cet emploi ou dans le secteur du travail protégé auprès des publics concernés, intègrent la formation menant à la certification à la condition d'avoir réalisé une période de découverte du métier (type PMSMP) ou une expérience professionnelle de 10 jours (70 heures) minimum correspondant à l'emploi visé dans le secteur. Ce prérequis a pour objectif de leur permettre de comprendre les conditions d'exercice et les attendus de l'emploi, de valider leur projet.

Les justificatifs (contrat de travail, bilan PMSMP, lettre de recommandation...) devront être produits à l'organisme de formation en charge du positionnement avant l'entrée en formation.

Pour les personnes en situation de handicap, l'IRTS propose des aménagements matériels et pédagogiques lors des épreuves de sélection et de certification mais aussi tout au long de la formation.

Pour toute information nous vous invitons à vous rapprocher du référent handicap Séverine MARCHAL : severine-marchal@irts-paccaorse.com

FINANCEMENT ET LIEU DE LA FORMATION

✕ Financement

Le financement de la formation peut être pris en charge par :

- Le CPF de transition pour les salariés
- Le Compte Personnel de Formation pour les salariés et les demandeurs d'emploi
- Un OPCO (OPérateur de COmpétences pour les salariés)
- Le Contrat d'apprentissage à la condition d'avoir moins de 30 ans à la signature du contrat d'apprentissage, exceptées pour les personnes en situation de handicap pour lesquelles il n'y a pas de limite d'âge.
- Le Contrat de professionnalisation

Institut Régional du Travail Social PACA et Corse

- L'Aide Individuelle à la Formation ou AIF pour les demandeurs d'emploi
- L'AGEFIPH pour les personnes en situation de handicap

✖ **Coût de la formation :** 5733 €

✖ **Lieu de formation :**

IRTS PACA Corse
20 boulevard des Salyens
13008 MARSEILLE

L'ADMISSION EN FORMATION

✖ Les conditions d'admission

Aucun diplôme n'est requis à l'entrée en formation.

Le nombre de places pour la formation est de 16 places maximum.

Une passation de tests et d'entretiens de positionnement sera réalisée avant l'entrée en formation.

Le positionnement est le même pour les salariés et pour les publics en reconversion et demandeurs d'emploi.

Réussite des tests et entretiens de positionnement pour vérifier la faisabilité de la formation et adapter le parcours du candidat.

Pour entrer en formation, les candidats doivent remplir l'ensemble des conditions suivantes :

- Présenter dans les délais, un dossier d'inscription conforme et complet
- Avoir obtenu l'autorisation de l'établissement employeur pour les salariés
- Justifier d'un financement qui couvre la totalité de la formation
- Obtenir un avis favorable de l'IRTS Paca et Corse suite au positionnement à l'entrée en formation.

✖ Le positionnement à l'entrée en formation

• **Le positionnement et ses enjeux**

Le Titre à finalité professionnelle de Moniteur d'atelier en milieu de travail protégé est déposé au RNCP au Niveau 4 du cadre national des certifications professionnelles.

Les savoirs de base (Niveau 1) sont réputés acquis. Par ailleurs, les métiers du secteur exigent aujourd'hui une capacité à transmettre des informations écrites, tracées sur support papier ou informatique, et le référentiel de certification du Titre MA valide les compétences du candidat en la matière.

Ainsi, en amont de l'entrée en formation, un positionnement est réalisé pour les publics cibles. Il ne constitue pas une sélection pour l'entrée en formation.

• **Le positionnement et son contenu**

Le positionnement, réalisé avant l'entrée en formation, se compose :

- D'une évaluation écrite et orale permettant de s'assurer de l'acquisition des savoirs de base dans la maîtrise de la langue Française.

- D'un test informatique permettant de vérifier l'acquisition des savoirs de base nécessaire à l'exercice du métier.
- D'un entretien de positionnement permettant de vérifier la pertinence et la faisabilité de la formation, au regard du projet de la personne et de sa motivation, ainsi que d'étudier les équivalences et les demandes de parcours partiel, et d'individualiser son parcours.

Il s'appuie sur une note de mise en œuvre et des supports élaborés par la CPNE-FP.

✖ Calendrier prévisionnel

Inscriptions : Jusqu'au 25 août 2025

Attention, l'IRTS étant fermé du 21 juillet au 25 août 2025, nous ne pourrons traiter les inscriptions durant cette période. Nous vous enverrons votre convocation dès notre retour.

Epreuves de positionnement : 02 septembre 2025

Date de début : 08/09/2025

Date de fin : 28/09/2026

LA PROCEDURE D'INSCRIPTION

Renseigner et envoyer les pièces constitutives du dossier par voie postale à :

IRTS PACA et Corse
STERIN Clarisse
20 bd des Salyens
CS80133
13267 MARSEILLE CEDEX 08

Ou par voie numérique à l'adresse mail suivante : selection@irts-pacacorse.com

Pour tous renseignements vous pouvez contacter notre assistante de formation à l'adresse mail : contact-educationspecialisee@irts-pacacorse.com

Attention, l'IRTS sera fermé du 18 juillet au 25 août 2025.

Les dossiers réceptionnés durant cette période seront traités à notre retour le 25 août.

Pièces du dossier :

- ☐ Curriculum Vitae détaillé
- ☐ Lettre de motivation manuscrite
- ☐ Fiche d'inscription ci-jointe
- ☐ Autorisation de mise en ligne des résultats ci-jointe
- ☐ Autorisation de droit à l'image ci-jointe
- ☐ Photocopie de la pièce d'identité
- ☐ 1 photo d'identité à coller sur la fiche d'inscription (inscrire nom et prénom au dos)

Pièces complémentaires pour les demandeurs d'emplois en reconversion professionnelle :

- ☐ Attestation de validation du projet professionnel ci-jointe
- ☐ Evaluation professionnelle réalisée par un ESAT ou une EA

Pièces complémentaires pour les salariés

- ☐ Attestation de l'employeur ci-jointe
- ☐ Fournir une attestation de prise en charge financière

A la réception de votre dossier d'inscription (avant le 18 juillet ou après le 25 août 2025), un mail vous sera adressé pour en accuser bonne réception et vous inviter à vous acquitter des frais d'admission de 80€

PS : Nos échanges se faisant principalement par courriel, il se peut que certains messages soient redirigés vers vos courriers indésirables. Nous vous invitons à vérifier régulièrement votre dossier de spam.

FICHE D'INSCRIPTION

Formation TMA 2025-2026

VOS COORDONNEES

Nom :

Nom marital (s'il y a lieu) :

Prénom :

Né(e) le : à :

Adresse personnelle :

Téléphone : Courriel :

NIVEAU SCOLAIRE

Diplômes obtenus :

.....

STATUT A L'ENTREE EN FORMATION

☐ Salarié(e)

☐ Voie Directe (demandeur d'emploi ou continuité de parcours scolaire)

Identifiant Pôle Emploi : obligatoire (si voie directe)

Agence :

☐ Bénéficiaire d'une RQTH ou AHH

POUR LES PERSONNES SALARIEES UNIQUEMENT

Poste actuellement occupé :

Ancienneté sur le poste :

Nom et adresse de l'établissement employeur :

Courriel : ☎ :

Lieu d'exercice professionnel si différent de l'établissement employeur :

.....

..... ☎ :

ATTESTATION EMPLOYEUR

Je soussigné(e),.....

Fonction :

Structure/Etablissement :

Déclare avoir pris connaissance de la candidature de :

Melle - Mme - M.

exerçant la fonction de.....

depuis le :

dans le cadre d'un :

☐ Contrat à Durée Indéterminée

☐ Contrat à Durée Déterminée (date de fin de contrat :)

M'engage, en cas d'admission, à autoriser ce(tte) candidat(e) à s'absenter de son poste de travail pour suivre la formation, dès la rentrée universitaire 2023.

Merci de préciser l'O.P.C.O. dont vous dépendez :

☐ OPCO Cohésion sociale (Unifarm) ☐ OPCO Santé (Unifaf) ☐ ANFH

☐ OPCO Entreprise de Proximité (Agefos, Actalians) ☐ Transition Pro

☐ Autres :

La présente attestation a été établie pour servir et valoir ce que de droit

Fait à.....le.....

Cachet de l'établissement

Signature de l'employeur

ATTESTATION DE VALIDATION DU PROJET PROFESSIONNEL

(Uniquement pour les demandeurs d'emploi ou personnes en reconversion professionnelle)

NB : joindre l'évaluation professionnelle réalisée par un ESAT ou EA, en amont de l'inscription et validant le projet professionnel)

Je soussigné(e),.....

Fonction :

Atteste de la validation du projet professionnel de :

Mme - Mlle - Mr :

.....

Préciser la technique de l'atelier :

.....
.....

Dans le cadre d'un :

☐ Stage :

Date de début de contrat : date de fin de
contrat :

OBSERVATIONS ÉVENTUELLES :

.....
.....

La présente attestation a été établie pour servir et valoir ce que de droit

Fait à.....le.....

Cachet du terrain de stage

Signature du terrain de stage



Institut Régional du Travail Social PACA et Corse

IRTS PACA Corse — Siège social
20 boulevard des Salyens
CS 80133
13267 Marseille cedex 08
04 91 76 99 00

IRTS PACA Corse — Site des Flamants
10, avenue Alexandre Ansaldi
CS 30003
13311 Marseille cedex 14
04 91 67 13 00

IRTS PACA Corse - Site de Digne
09 avenue Paul Martin
04000 Digne-les-Bains
04 92 81 97 05
Siret : 349 373 340 000 26

www.irts-pacacorse.com — irts@irts-pacacorse.com — Siret : 349 373 340 000 18 — Numéro d'activité : 93 13 029 7513

AUTORISATION DE MISE EN LIGNE DES RESULTATS DE SELECTION

Je soussigné(e),

Nom-Prénom :

Date de Naissance :

Autorise/ n'autorise pas (*rayez la mention inutile*) l'Institut Régional du Travail Social PACA et Corse, à mettre en ligne, sur le site Internet de l'institut (<http://www.irts-pacacorse.com>) les résultats de la sélection pour l'entrée en formation DEME.

Fait à Le.....

SIGNATURE

DONNEES PERSONNELLES

Les informations recueillies par l'IRTS PACA et Corse font l'objet d'un traitement informatique destiné à assurer la gestion administrative et pédagogique des étudiants, à établir des statistiques pour nos partenaires institutionnels et à permettre des enquêtes sur les conditions de vie des étudiants par l'observatoire de la vie étudiante. Les organismes de sécurité sociale, sont également destinataires d'informations nécessaires à l'accomplissement de leurs missions.

Conformément à la loi « Informatique et Liberté », vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernant.

Pour en savoir plus, [consultez vos droits sur le site internet de la CNIL](#).

Vous pouvez accéder aux informations vous concernant en vous adressant à adresser à la scolarité auprès de laquelle vous avez effectué votre inscription.

DROIT A L'IMAGE

Nom : Prénom :
.....

Adresse :
.....
.....
.....

Tél :
Courriel :

(En cas de déménagement, je m'engage à faire suivre mes nouvelles coordonnées, sinon je considère que l'autorisation d'utilisation des photographies est toujours acquise par l'IRTS PACA et Corse.)

Je soussigné(e), autorise l'IRTS PACA et Corse à utiliser la ou les images (photographiées ou vidéos) me représentant, prises dans le cadre des activités pédagogiques, pour les usages suivants :

- Projection en interne ou en public lors d'un évènement au sein de l'IRTS PACA et Corse.
- Publication sur le site internet ou sur les réseaux sociaux (VIMEO...) de l'IRTS PACA et Corse lors d'un reportage.
- Outils de communication de l'IRTS PACA et Corse (affiches, plaquettes...)
- Archivage.

Cette autorisation est valable pour une durée non définie, mais peut toutefois être annulée sur simple demande. L'annulation prendra effet dès que possible, sous réserve des travaux en cours déjà réalisés.

L'éventuelle légende accompagnant l'utilisation des images (photographiées ou vidéos) ne devra pas porter atteinte à ma réputation ou à ma vie privée. Ces images, objets de la présente, ne devront être utilisées dans aucun support à caractère pornographique, raciste, xénophobe ou toute autre exploitation préjudiciable.

Fait à le

Signature précédée de la mention « lu et approuvé »